



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 05 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 novembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 11 décembre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Regis MALARIK, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,
M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES A USAGE DE VOIRIE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L111-1 et L 141-3,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2015 qui adopte la modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie,

VU l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT du 26 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que la ville de Dax est propriétaire de diverses parcelles, qu'elle a acquises, et qui sont affectées à la circulation publique,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer ces parcelles, listées en annexe, dans le domaine public communal.

SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le classement dans le domaine public communal des parcelles listées dans le tableau joint en annexe, qui représentent un linéaire de 12 522 mètres,

PREND ACTE de la longueur de voirie communale arrêtée à 115 055 mètres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Section	n° parcelle	Dénomination	Longueur voirie		
AM	140	Rue des Phalènes	206 m		
BK	310	Rue des Prunus	88 m		
BX	275	Rue Eugène de Gardilanne Et rue Georges Sand	180 m		
	277		234 m		
CH	374	Rue Louis Aragon Et impasse Elsa Triolet	325 m		
	375				
	488				
BE	296	Ancienne route départementale 29	1605 m		
	297				
BH	198				
BO	264				
BT	420				
BV	668				
AD	443			Ancienne route départementale 6	2100 m
BP	367				
BS	290				
BT	451				
BV	667				
BW	345				
BX	372				
BZ	504				
AW	113	Ancienne route départementale 129 (Sud)	1051 m		
AX	209				
AY	295				
AZ	413				
BK	310				
	541				
	594				
AN	62	Ancienne route départementale 129 (Nord)	880 m		
AS	306	Ancienne route départementale 32	440 m		
AT	307				

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20241206-20241205-29-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

AD	442	Ancienne route départementale 947E	4040 m
AE	720		
	721		
AH	113		
AI	283		
AL	293		
AM	325		
AN	63		
AS	305		
AT	306		
AV	357		
AZ	434		
BC	436		
BD	354		
BV	666		
AI	282	Ancienne route départementale 70	870 m
AK	443		
AT	308	Ancienne route départementale 386	503 m
TOTAL linéaire de voirie intégré dans le DP			12 522 m